



Les réponses de la Direction

Loi Macron (repos dominical)...

Août 2016

La loi Macron instaurant en effet de nouvelles dérogations au repos dominical et apportant plusieurs changements aux dérogations actuelles, la CFE-CGC obtient après plusieurs relances, une réponse de la part de la Direction sur les règles du jeu concernant le travail le dimanche dans la DO Caraïbes.

■ Courriel envoyé par la CFE-CGC à Mme CUMAIN le 08 juin 2016

Bonjour Mme CUMAIN,

Vous le savez sûrement, mais la Loi Macron modifie entre autres les dérogations concernant le repos dominical.

De ce fait, les boutiques Orange, peuvent être concernées directement, puisque depuis la Loi Macron, il y a possibilité d'ouvertures jusqu'à 12 dimanches /an (sous réserve d'un accord de la Mairie) en travail occasionnel. Une autre forme de dérogation peut être aussi envisagée, c'est à dire en travail régulier.

Que cela soit en dérogation occasionnelle ou régulière, je n'évoquerai pas ce jour les conditions d'une telle mise en place.

La CFE CGC désire tout simplement, Mme CUMAIN, connaître votre approche relative à ce dossier.

Vous remerciant par avance pour votre retour.

Bien cordialement.

■ Réponse de Mme CUMAIN le 2 août 2016

Bonjour Monsieur Dartagnan

Comme je vous l'ai déjà expliqué oralement pour le moment nous n'avons qu'un Centre Commercial sur la plaque Caraïbe qui a décidé d'ouvrir 12 dimanche dans l'année, il s'agit de Destrelland.

Nous sommes en train de faire le tour de nos boutiques en centre commercial afin de savoir quelle sera la décision des directeurs de CC sur 2017.

Pour le moment sur Destrelland nous avons décidé de rester sur notre nombre habituel de dimanche d'ouverture à savoir 5 au maximum et nous avons décidé d'observer les flux de la galerie sur les autres dimanche sur lesquels le centre a décidé d'ouvrir afin d'en analyser l'intérêt.

Par la suite ma démarche sera la suivante :

Je réaliserai une analyse de l'intérêt économique d'une ouverture à plus de 5 dimanche sur les boutiques concernées par les centres qui en feront la demande.

Si l'analyse démontre que nous avons intérêt d'ouvrir plus de dimanche que les 5 actuels, je monterai alors un dossier qui sera bien entendu présenté devant les instances représentatives du personnel concernées et ce avant d'envisager une quelconque ouverture au-delà des 5 dimanche.

Cdlit

La CFE CGC reviendra vers vous si ce dossier devait évoluer dans les mois à venir. Nous vous remercions pour votre confiance.

Vos correspondants CFE-CGC

Guadeloupe :

Gérard BONJEAN – 06.90.61.71.77
Marie Josée LOCQUET – 06.90.61.51.14
Jeanne VOUNZI – 06.90.58.75.10

Guyane :

Carine BURLAUD – 06.96.26.20.49
Gérard FAYE – 06.94.23.23.05
Dominique GIRAULT – 06.94.23.25.46
Pascal LE GUILLOUX – 06 94 26 87 62
Bruno POUTIER – 06.94.23.33.15

Martinique :

Antoiny CABRISSEAU – 06.96.31.64.29
Luc DRANE – 06.96.22.43.63
Christine DUFAY – 06.96.44.48.71
Jean LANOIX – 06.96.45.17.41
Hubert LEMARQUAND – 06.96.28.97.31
Pierre MEDELICE – 06.96.83.15.57
Emmanuel RIVIEREZ – 06.96.45.76.40

Secrétaire National des Territoires Caraïbes - Corse :

Jean Marc DARTAGNAN – 06.89.10.01.12

Tous vos contacts CFE-CGC dans l'annuaire du syndicat

bit.ly/annuaireCFECCG

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC



Tout ce que la Direction vous tait
est sur le web CFE-CGC !
www.cfecgc-orange.org



■ Emportez-nous sur votre mobile ou tablette !



application iPhone



application Android



accès via navigateur

■ Abonnez-vous gratuitement !

La CFE-CGC vous informe sur l'actualité du Groupe Orange, décryptée par notre organisation. Parmi les thèmes que nous abordons régulièrement : emploi, rémunération, conditions de travail, stratégie d'entreprise, analyse des résultats, actualité sociale.

Pour recevoir nos publications par mail, compléter le coupon ci-dessous et (au choix) :

- le faxer au 01 40 45 51 57
- le scanner et l'envoyer par mail à info@cfecgc-orange.org
- le remettre à un représentant CFE-CGC Orange

Et aussi :

- vous abonner en ligne : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>
- télécharger notre livret d'engagement : <http://bit.ly/livretCFE-CGC>
- adhérer : <http://bit.ly/adhererCFE-CGC>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.